

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 5 septembre 2008

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° 2008-9-9-1

**Service consulté**

**SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE**



**ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX,  
DES CLUBS SPORTIFS, DES ECOLES DE SPORT  
ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD**

Résumé : Il vous est proposé d'allouer une série d'aides aux comités départementaux, aux clubs sportifs, aux Ecoles de Sport et aux titulaires du BAFA-BAFD, qui répondent aux critères départementaux de subvention en faveur du sport.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 108 016,09 €.

Lors du BP 2008, rapport n° 2008/I – 10e/03 du 13 décembre 2007, une enveloppe totale de crédits de 1 745 611 € a été votée par le Conseil Général pour les différentes interventions en faveur des comités départementaux sportifs, des clubs haut-rhinois et des titulaires du BAFA-BAFD.

Les Ecoles de Sports bénéficient également de notre soutien financier.

La Commission Permanente est chargée de la répartition des aides en cours d'année sur proposition du Conseil Départemental des Sports.

A la suite de sa réunion du 3 juillet 2008, cette instance vous propose une nouvelle série d'engagements à examiner au titre de l'exercice 2008.

Les interventions départementales au titre des actions sportives, prévues dans ce rapport, concernent les aides suivantes:

- L'aide aux stages organisés par les Comités départementaux
- Le soutien aux clubs sportifs au titre des déplacements collectifs et individuels
- La subvention pour la création de clubs sportifs,

- Le soutien aux clubs pour les déplacements en compétitions internationales et notamment les sportifs sélectionnés aux JO de Pékin,
- Les Ecoles de Sport
- La participation départementale aux titulaires du BAFA/BAFD.

La dépense correspondante qu'il vous est proposé d'engager dans ce rapport, s'élève à 108 016, 09€.

A. Aide aux stages organisés par les Comités Départementaux.

L'annexe récapitule une série de demandes concernant les stages organisés par les comités départementaux sportifs ou ligues au titre de la saison sportive 2007/2008, pour un montant de **6 142,27 €**.

Je rappelle que le montant de la subvention est déterminé par la prise en compte des frais de repas, d'hébergement, de location d'installations sportives, de salles et de matériel audiovisuel ainsi que des frais de déplacement pour les stages hors département, et que le déroulement du stage au Centre Sportif Régional Alsace est encouragé.

B. Aide aux déplacements collectifs et individuels des clubs en championnat de France pour 2008.

Les clubs engagés dans un championnat de France qui ne peuvent prétendre à une subvention forfaitaire, bénéficient d'une aide calculée en fonction du kilométrage aller-retour parcouru, d'un taux de 0,04 € par kilomètre, et de l'effectif type de l'équipe.

Une série de demandes, correspondant à des déplacements effectués en 2007/2008 par les clubs de différentes disciplines, a été instruite et figure au tableau ci-joint pour un montant de **24 980,92 €**.

A titre individuel, et pour les licenciés jusqu'à la catégorie junior incluse, engagés en championnat national, le club perçoit une aide de 46 € par athlète pour un déplacement par saison et par discipline.

Le tableau en annexe vous propose une première série d'aides sous cette rubrique, correspondant aussi à des déplacements fin 2007, portant sur un montant total de **5 116 €**.

C. L'aide pour la création de clubs sportifs.

Dans le cadre du soutien départemental à la création de clubs sportifs, le Conseil Départemental des Sports vous propose l'attribution d'une subvention de **300 €** au club ci-après récemment créé:

- Le Roller Club de Bergheim qui relève de la discipline Roller Skating dont le siège est situé à 68750 BERGHEIM, Maximinweg, et qui est présidé par Monsieur Christian SCHNEIDER.

D. L'aide aux clubs pour la participation de leurs sportifs à des compétitions internationales: sélection des sportifs haut-rhinois aux Jeux Olympiques de Pékin.

Le Département du Haut-Rhin compte 7 sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin. Il s'agit d'une part des 5 nageurs du Mulhouse Olympic Natation suivants:

- Benjamin STASIULIS
- Aurore MONGEL
- Laure MANAUDOU
- Amaury LEVEAUX
- Julien NICOLARDOT

Et d'autre part des sélectionnés Handisport tous deux en cyclisme de l'Association Sport Fauteuil Mulhouse.

- Yvan BUCHMANN
- Alain QUITTET

Il est proposé de reconduire, comme pour les JO d'Athènes en 2004, un soutien à leurs clubs respectifs sous forme d'une prime de 5 000 € par athlète sélectionné soit 25 000 € au MON et 10 000 € à l'Association Sport Fauteuil Mulhouse soit un engagement de **35 000 €**.

La subvention à attribuer au MON étant supérieure à 23 000 €, je vous prie de m'autoriser à signer la convention financière en annexe.

#### E. L'aide aux clubs au titre des Jeunes Licenciés Sportifs.

L'enveloppe totale qu'il est prévu d'attribuer en 2008 en ce domaine d'intervention, s'élève à 400 243,90 €.

Lors de ses réunions des 8 février 2008, 23 mai 2008 et 4 juillet 2008, la Commission Permanente a autorisé 3 versements pour un total de 373 771 €

Il vous est proposé dans ce rapport, d'autoriser le versement d'un reliquat de subvention Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs relevant des disciplines figurant dans le tableau annexe pour un engagement de **2 367,90 €**.

#### F. L'aide aux Ecoles de Sport 2008.

L'école de sport a pour cadre une commune ou une communauté de communes.

Elle est située entre les pratiques obligatoires de l'école et les pratiques encadrées à finalités compétitives du club sportif. Elle est ouverte à tous les enfants et s'adresse aux non licenciés.

La subvention du Conseil Général permet à des clubs d'accueillir des jeunes en vue de leur faire découvrir un sport. Elle est allouée pour les frais de fonctionnement et l'achat de matériel technique et pédagogique.

La répartition des aides départementales aux écoles de sport est proposée par les conseillers d'animation sportive de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le tableau en annexe récapitule ces aides pour 2008, par secteur, pour un montant total de **28 509 €**.

### G. Les bourses pour le BAFA et le BAFD.

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse –CDMIJ Force Jeune- qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste ci-jointe pour un total de **5 600 €**.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer aux comités départementaux, aux clubs sportifs haut-rhinois et à l'OMS de Mulhouse, les aides suivantes :

- **6 142,27 €** au titre de l'aide aux stages aux bénéficiaires figurant en annexe;
- **24 980,92 €** au titre des autres déplacements collectifs (hors forfait) pour les clubs figurant en annexe;
- **5 116,00 €** au titre des frais de déplacements individuels pour les clubs figurant en annexe;
- **300,00 €** au Roller Club de Bergheim au titre de l'aide à la création d'un club sportif;
- **25 000,00 €** au Mulhouse Olympic Natation, au titre des 5 nageurs du club sélectionnés aux Jeux Olympiques de Pékin et de m'autoriser à signer la convention financière correspondante en annexe,
- **10 000,00 €** à l'Association Sport Fauteuil de Mulhouse pour les deux cyclistes handisport sélectionnés aux Jeux Paralympiques de Pékin;
- **2 367,90 €** au titre de la subvention Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs figurant en annexe du rapport;
- **28 509,00 €** au titre des Ecoles de Sport, aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe du rapport ;

Je précise que ces sommes, correspondant à un total en dépenses de fonctionnement de **102 416,09 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.

- **5 600,00 €** à répartir entre les bénéficiaires cités en annexe, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

L'engagement total du présent rapport s'élève à **108 016,09€**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**BAFA  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF05193	<b>Mademoiselle ACKERMANN Pascale</b> 3 allée de Normandie 68840 PULVERSHEIM	100 €
BAF05194	<b>Mademoiselle BEDEZ Fanny</b> 82 La Gasse 68650 LAPOUTROIE	100 €
BAF05195	<b>Mademoiselle BOESCH NEDELEC Josiane</b> 25 b route de Wintzenheim 68230 TURCKHEIM	100 €
BAF05196	<b>Monsieur BONNES Lylian</b> 25 rue Maréchal Lyautey 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05197	<b>Monsieur BOURGEOIS Johann</b> 6 allée de l'Agenois 68440 LANDSER	100 €
BAF05198	<b>Mademoiselle BURGY Emmmanuelle</b> 29 rue des Violettes 68440 SCHLIERBACH	100 €
BAF05199	<b>Mademoiselle CRONENBERGER Audrey</b> 14 rue des champs 68130 CARSPACH	100 €
BAF05200	<b>Mademoiselle DE NICOLO Marie Véronique</b> 13 rue du labour 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05217	<b>Monsieur DIAMONEKA Joachim</b> 2 rue Sint Niklaas 68000 COLMAR	100 €
BAF05201	<b>Monsieur DOIN Stéphane</b> 4 rue du kreyenbach 68500 GUEBWILLER	100 €
BAF05202	<b>Mademoiselle DOMINIQUE Céline</b> 2 rue de Caumont 68600 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05203	<b>Mademoiselle EICHENLAUB Claire</b> 2 rue des iris 68180 HORBOURG WIHR	100 €

BAF05204	<b>Mademoiselle EICHMANN Anaïs</b> 8 rue du château d'eau 68600 HEITEREN	100 €
BAF05205	<b>Mademoiselle FLEURENTIN Aline</b> 6 grand'rue 68600 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05206	<b>Mademoiselle HARTMANN Stéphanie</b> 71 rue Aristide Briand 68460 LUTTERBACH	100 €
BAF05207	<b>Mademoiselle HERTFELDER Anne</b> 13 rue de la carrière 68800 THANN	100 €
BAF05208	<b>Mademoiselle HOUNCHERINGER Adeline</b> 6a rue des prés 68210 AMMERTZWILLER	100 €
BAF05209	<b>Mademoiselle HUSSER Laurie</b> 13 rue Charles Peguy 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05210	<b>Monsieur JOSSE Dominique</b> 37 rue Albert Schweitzer 68140 GUNSBACH	100 €
BAF05211	<b>Mademoiselle JULIEN Nadège</b> 15 rue des champs 68320 FORTSCHWIHR	100 €
BAF05212	<b>Madame KACHID Siham</b> 1 résidence de la Forêt 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF05213	<b>Mademoiselle KOCHER Mélanie</b> 16 rue du réservoir 68440 BRUEBACH	100 €
BAF05214	<b>Mademoiselle KRAFT Julie</b> 14 rue des cygnes 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05215	<b>Madame KRENTZ Marie-Claude</b> 24 rue du Silberberg 68590 RORSCHWIHR	100 €
BAF05216	<b>Mademoiselle KURY Anne</b> 1a rue du rempart 68740 BALGAU	100 €
BAF05218	<b>Mademoiselle LITSCHGI Margot</b> 58 rue des vosges 68110 ILLZACH	100 €
BAF05219	<b>Madame LUDWIG Stéphanie</b> 8 rue des lilas 68320 ARTZENHEIM	100 €

BAF05220	<b>Monsieur LUTRINGER Jonathan</b> 69 rue du Général de Gaulle 68470 RANSPACH	100 €
BAF05221	<b>Mademoiselle MEISSNER Johanna</b> 15 rue des boutons d'or 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05222	<b>Monsieur MULLER Luc</b> 1 impase des robiniers 68700 WATTWILLER	100 €
BAF05223	<b>Mademoiselle MUTTERER Aurore</b> 18a rue Bruat 68270 WITTENHEIM	100 €
BAF05224	<b>Mademoiselle NEU Suzel</b> 10 grand'rue 68320 JEBSHEIM	100 €
BAF05225	<b>Mademoiselle PAPI Cécilia</b> 6 allée des écurueils 68740 MUNCHHOUSE	100 €
BAF05226	<b>Madame PASQUALINI Valéry</b> 9 rue du rhin 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05227	<b>Mademoiselle PETERSCHMITT Lisa</b> 11 rue de Didenheim 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05228	<b>Monsieur REYMANN Christophe</b> 2 rue des casernes 68740 FESSENHEIM	100 €
BAF05229	<b>Mademoiselle RUETSCH Jessica</b> 30 rue du vignoble 68430 HAUSGAUEN	100 €
BAF05230	<b>Madame RUETSCH Rachel</b> 30 rue du vignoble 68130 HAUSGAUEN	100 €
BAF05234	<b>Monsieur SCHAFFNER Marc</b> 2c rue des sports 68180 HORBOURG WIHR	100 €
BAF05235	<b>Monsieur SCHMITT Thomas</b> 14 grand'rue 68720 ZILLISHEIM	100 €
BAF05231	<b>Mademoiselle SENJEAN Marion</b> 26 rue longue 68790 MORSCHWILLER LE BAS	100 €
BAF05232	<b>Monsieur SIGRIST Antoine</b> 6 rue des primevères 68740 RUSTENHART	100 €



BAF05233	<b>Mademoiselle SIMONUTTI Laétitia</b> 70 avenue de Paris 68000 COLMAR	100 €
BAF05236	<b>Mademoiselle STATH Marion</b> 57 rue de reiningue 68310 WITTELSHEIM	100 €
BAF05237	<b>Mademoiselle STEHLI Stéphanie</b> 22 rue de la 1ère Armée 68240 SIGOLSHEIM	100 €
BAF05238	<b>Mademoiselle STEMPLIN Joëlle</b> 28 rue de la reine des près 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05239	<b>Monsieur STEPHAN Quentin</b> 5 rue Camille Sée 68000 COLMAR	100 €
BAF05240	<b>Monsieur STEPHAN Thibaut</b> 5 rue Camille Sée 68000 COLMAR	100 €
BAF05241	<b>Mademoiselle STOLL Diane</b> 11 rue du Markstein 68100 MULHOUSE	100 €
BAF05242	<b>Monsieur TONDU Jordan</b> 11 rue des fleurs 68320 URSCHENHEIM	100 €
BAF05243	<b>Mademoiselle VALENTINI Claudia</b> 30 rue du Silberberg 68530 RORSCHWIHR	100 €
BAF05244	<b>Mademoiselle VINCENT Julie</b> 5 route Nationale 68600 BIESHEIM	100 €
BAF05245	<b>Mademoiselle WEGRICH Sophie</b> 13 rue du Maréchal Foch 68128 VILLAGE NEUF	100 €
BAF05246	<b>Mademoiselle WILLME Stéphanie</b> 1 rue de l'église 68290 BOURBACH LE BAS	100 €
BAF05247	<b>Mademoiselle WIPF Anne</b> 9 rue du Poitou 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05248	<b>Mademoiselle ZANIER Alison</b> 21 rue Georges Pompidou 68290 WEGSCHEID	100 €
<b>Total</b>		<b>5 600,00</b>

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Jeunes licenciés sportifs  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS11877	<b>BOXING CLUB RIBEAUVILLE</b> Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	boxe francaise ribeauville	60,00
JLS11880	<b>JUDO CLUB KAYSERSBERG</b> Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	judo kaysersberg	939,40
JLS11875	<b>JUDO CLUB SAMOURAIS BITSCHWILLER LES THANN</b> Subvention aux jeunes licenciés sportifs	judo bitschwiller les thann	402,60
JLS11874	<b>KARATE CLUB KUNHEIM</b> Subvention aux jeunes licenciés sportifs	karate kunheim	530,70
JLS11876	<b>MJC BOLLWILLER</b> Subvention aux jeunes licenciés sportifs	karate bollwiller	195,20
JLS11879	<b>PETANQUE CLUB WITTELSHEIM</b> Subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs	pétanque wittelsheim	60,00
JLS11873	<b>RACING CLUB DE BERGHOLTZ</b> subvention aux jeunes licenciés sportifs	bergholtz rc	60,00
JLS11878	<b>STE GYMNASTIQUE BOURTZWILLER 1912</b> Subvention aux jeunes licenciés sportifs	judo mulhouse	120,00
<b>Total</b>			<b>2 367,90</b>

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Clubs sportifs  
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS05969	<b>ACL CADPA CLUB CENTRE D'ACTIVITE DE PLEIN AIR HUNINGUE</b> Subvention pour déplacements individuels	368,00
ACS05981	<b>ALTKIRCH ATHLE SUNDGAU</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05971	<b>APACH HORBOURG-WIHR</b> Subvention pour déplacements individuels	598,00
ACS05970	<b>ASCM-ASS.SECT.CANOE-KAYAK ASS.SPORT.CHEMINOT</b> Subvention pour déplacements individuels	966,00
ACS05968	<b>ASPTT COLMAR</b> Subvention pour déplacements individuels	92,00
ACS05978	<b>ASPTT MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05961	<b>ASPTT MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs	144,00
ACS05986	<b>ASS ATHLE DOLLER</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05987	<b>ASS ATHLETISME CERNAY ET ENVIRONS</b> Subvention pour déplacements individuels	92,00
ACS05977	<b>ASS. ATHLETISME RAEDERSHEIM</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05976	<b>ASS.ATHLETISME VOLGELSHEIM</b> Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05973	<b>ASS.COLMARIENNE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME</b> Subvention pour déplacements individuels	184,00
ACS05960	<b>ASS.ENTENTE HAUTE ALSACE</b> Subvention pour déplacements collectifs	3 554,08
ACS05979	<b>ATHLETIC CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05980	<b>ATHLETISME CLUB ILLZACH - KINGERSHEIM</b> Subvention pour déplacements individuels	322,00
ACS05972	<b>BULLE D'AIR SPORT ADAPTE</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05958	<b>CD PETANQUE DU HAUT RHIN FFPJP</b> Subvention pour déplacements collectifs	414,00
ACS05953	<b>CERCLE D'ECHEC FRONTALIER</b> Subvention pour déplacements collectifs	412,00
ACS05954	<b>CERCLE D'ECHECS DE COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs	368,00
ACS05951	<b>CERCLE D'ECHECS PHILIDOR MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs	1 532,00
ACS05985	<b>CERCLE DES SPORTS ET LOISIRS CSL NEUF BRISACH</b> Subvention pour déplacements individuels	230,00
ACS05982	<b>CERCLE SPORTIF SAINT LOUIS SECTION ATHLETISME</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05988	<b>COLMAR MARATHON CLUB</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00

ACS05957	<b>COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION</b> Subvention pour déplacements collectifs	868,00
ACS05974	<b>DAUPHINS DE SAINT-LOUIS</b> Subvention pour déplacements individuels	332,00
ACS05984	<b>ENTENTE SPORTS REUNIS COLMAR ATHLETIC CLUB ESRCAC</b> Subvention pour déplacements individuels	276,00
ACS05975	<b>FCG 1910 GUEBWILLER</b> Subvention pour déplacements individuels	138,00
ACS05962	<b>FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893</b> Subvention pour déplacements collectifs	372,00
ACS05990	<b>FOOTBALL CLUB MULHOUSE 1893</b> Subvention pour déplacements individuels	184,00
ACS05955	<b>MERXHEIM ECHECS</b> Subvention pour déplacements collectifs	552,00
ACS05965	<b>MJC COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs	1 732,20
ACS05964	<b>MULHOUSE TENNIS DE TABLE</b> Subvention pour déplacements collectifs	3 495,44
ACS05959	<b>PAYS DE COLMAR ATHLETISME</b> Subvention pour déplacements collectifs	5 516,80
ACS05956	<b>RETRO-CLUB COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs	2 433,60
ACS05993	<b>ROLLER CLUB DE BERGHEIM</b> Création de club	300,00
ACS05991	<b>SPORTS REUNIS COLMAR</b> Subvention pour déplacements individuels	506,00
ACS05963	<b>SPORTS REUNIS DE CERNAY</b> Subvention pour déplacements collectifs	40,00
ACS05989	<b>ST LOUIS RUNNING CLUB</b> Subvention pour déplacements individuels	46,00
ACS05967	<b>TENNIS DE TABLE SAINT-LOUIS</b> Subvention pour déplacements collectifs	2 830,80
ACS05966	<b>TENNIS DE TABLE ST JEAN BAPTISTE ILLZACH</b> Subvention pour déplacements collectifs	716,00
ACS05983	<b>UNION SPORTIVE THANN</b> Subvention pour déplacements individuels	184,00
<b>Total</b>		<b>30 396,92</b>

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Ecoles de sports  
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EDS00029	<b>ASL LANDSER</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00030	<b>ASL-ASS SPORTS ET LOISIRS KEMBS</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	405,00
EDS00016	<b>ASS. INTERLUDES RIBEAUVILLE</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00013	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 220,00
EDS00002	<b>FAC - FEDERATION DES ASSOCIATIONS CERNAY</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	662,00
EDS00005	<b>FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ENSISHEIM (FAE)</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00022	<b>OFFICE DES SPORTS DE LA JEUNESSE ET LA CULTURE STE MARIE AUX MINES</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	765,00
EDS00011	<b>OFFICE DES SPORTS MASEVAUX</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00021	<b>OFFICE DES SPORTS ST LOUIS</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	2 000,00
EDS00001	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ALTKIRCH</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 100,00
EDS00003	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS COLMAR</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	2 200,00
EDS00004	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DANNEMARIE</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	830,00
EDS00006	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS GUEBWILLER</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 220,00
EDS00009	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS KINGERSHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	700,00
EDS00012	<b>OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS- OMS-MULHOUSE</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	3 000,00
EDS00018	<b>OMCIS ROUFFACH</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	610,00
EDS00025	<b>OMECAS SOULTZ</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00028	<b>OMS WITTENHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	615,00
EDS00019	<b>OMSAJ RIXHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 000,00
EDS00014	<b>OMSAL PFASTATT</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	870,00
EDS00017	<b>OMSAP RIEDISHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	915,00
EDS00008	<b>OMSAP ILLZACH</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	700,00
EDS00010	<b>OMSAP LUTTERBACH</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	915,00

EDS00023	<b>OMSAP SAUSHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	760,00
EDS00007	<b>OMSC BUHL</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	762,00
EDS00027	<b>OMSC SPORTS WITTELSHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	460,00
EDS00024	<b>OMSC STAFFELFELDEN</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	760,00
EDS00015	<b>OMSCL PULVERSHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	500,00
EDS00020	<b>OMSLC RUELISHEIM</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	510,00
EDS00026	<b>OSL THANN</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sport 2008	1 524,00
<b>Total</b>		<b>28 509,00</b>

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Fonctionnement des comités départementaux  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SCD00005	<b>CD CANOE KAYAK</b> Aide aux stages des comités départementaux	3 049,00
SCD00007	<b>CD ESCRIME</b> Aide aux stages des comités départementaux	213,72
SCD00003	<b>COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION</b> Aide aux stages des comités départementaux	848,60
SCD00004	<b>COMITE DEPARTEMENTAL FSGT (FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL)</b> Aide aux stages des comités départementaux	1 582,12
SCD00006	<b>LIGUE D'ALSACE VOLLEY-BALL</b> Aide aux stages des comités départementaux	448,83
<b>Total</b>		<b>6 142,27</b>

Services des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Participation aux déplacements sportifs internationaux  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00002	<b>ALSACE SPORT FAUTEUIL WIHR AU VAL</b> Participation aux Jeux Olympiques	10 000,00
DSI00001	<b>MULHOUSE OLYMPIC NATATION</b> Participation aux Jeux Olympiques	25 000,00
Total		35 000,00



CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
au titre de l'année 2008  
en faveur du Mulhouse Olympic Natation  
pour la qualification de 5 nageurs  
aux Jeux Olympiques de PEKIN

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu l'avis du Conseil Départemental des Sports en date du 24 avril 2008 et de la Commission des Sports et de la Vie Associative du 11 juillet 2008,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin - Service des Actions Sportives - sis 100, avenue d'Alsace, B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 5 septembre 2008,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

L'association MULHOUSE OLYMPIC NATATION, représentée par Monsieur Laurent HORTER, Président habilité par une décision de l'Assemblée Générale en date du .....

ci-après désignée « le MON »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Le Département apporte un soutien financier aux clubs sportifs haut-rhinois ayant des athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques pour le compte de la France.

Le montant de cette aide est forfaitaire. Elle représente une prime à la qualification et est destinée à soutenir le club et ses athlètes pour les efforts fournis et les dépenses engagées pour aboutir à cette qualification.

### **ARTICLE 1 : Objet**

L'aide du Département est destinée au MON pour la qualification de Laure MANAUDOU, Aurore MONGEL, Amaury LEVEAUX, Benjamin STASIULIS et Julien NICOLARDOT aux Jeux Olympiques de PEKIN.

Cette aide est de 5 000 € par athlète sélectionné, soit 25 000 € au total.

## **I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE**

### **ARTICLE 2 : subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2008, le Département alloue une subvention de **25 000 Euros** au Mulhouse Olympic Natation pour la qualification de 5 athlètes aux Jeux Olympiques de PEKIN.

### **ARTICLE 3 : modalités de versement**

La subvention sera versée en une fois par prélèvement sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 32 du budget départemental, et virée au compte 17206 00530 50734474011 44 CRCA MULHOUSE SINNE.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DU MULHOUSE OLYMPIC NATATION.**

### **ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

Le Mulhouse Olympic Natation s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée,
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire en demander le remboursement.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : durée**

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2008.

La durée de validité de l'aide est de 1 an.

### **ARTICLE 6 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le Mulhouse Olympic Natation de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le

Mulhouse Olympic Natation n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Mulhouse Olympic Natation d'achever sa mission.

**ARTICLE 7 : caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du Mulhouse Olympic Natation

**ARTICLE 8 : remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et en demander en tout ou partie le remboursement.

**ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires,

A COLMAR, le

LE PRESIDENT du  
Mulhouse Olympic Natation

LE PRESIDENT

Laurent HORTER

Charles BUTTNER